

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : SECURISATION CHEMINEMENT PIETON – SIGNATURE ET DEPOT DECLARATION PREALABLE

Le Maire,

Vu la délibération n° 2025-006 du 30 janvier 2025 confiant au Maire, Monsieur Nicolas VARIGNY, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT

Vu la nécessité de poser une clôture afin de sécuriser le cheminement piéton derrière les courts de tennis, le long du ruisseau de l'Ozon, sur la parcelle A 818,

DECIDE

- Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer une déclaration préalable relative à la pose d'une clôture visant à sécuriser le cheminement piéton près des courts de tennis, parcelle cadastrée B364.
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Rhône, au Comptable public et publiée sur le site Internet de la collectivité.

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 1 0 FEV. 2025

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

CHAPONNAY, le 05/02/2025,

Le Maire,
Nicolas VARIGNY


